

Les Pierres en Mer de la Hougue

Lettre d'information n°1

- Février 2020 -



Le mot du Président

Chers amis adhérents de LPMH,

Je souhaite vous faire part de ma gratitude pour l'enthousiasme que vous avez démontré de belle façon en participant en aussi grand nombre à notre assemblée générale inaugurale. A ce jour, notre association compte plus de 180 membres !

En écho à votre adhésion, laquelle témoigne de votre vif intérêt à cette fortification emblématique de la Hougue, nous avons voulu créer un lien périodique entre vous tous et toutes et l'équipe opérationnelle qui va s'employer à mettre sur pied les actions de sauvegarde de notre superbe monument, lesquelles comprendront non seulement des travaux d'entretien des enceintes du fort mais également des activités concourant à sa valorisation touristique et culturelle. Tel est l'objet de la présente lettre d'information trimestrielle dont vous découvrirez le premier numéro. Elle sera destinée à vous informer sur les actions entreprises, les résultats atteints et les projets envisagés.

Notre assemblée générale du 4 janvier a été un grand succès. Nous pouvons en être collectivement fiers car cette réussite démontre l'attachement des habitants du Val-de-Saire, mais aussi de ceux qui y viennent régulièrement pour leur loisir, à la Hougue et à sa mise en valeur. En outre la présence d'élus nationaux, régionaux et locaux ainsi que la teneur de leurs propos encourageants ont rehaussé cette réunion.

Il nous faut maintenant répondre à cette confiance placée en LPMH. La rencontre du 24 janvier avec la DRAC, l'architecte en chef des monuments historiques et la Marine, nous a permis de préciser le cadre général de nos interventions possibles. Il nous revient maintenant de définir et d'adresser aussi tôt que possible à la DRAC un projet précis qui donnera lieu à une convention déclinant les objectifs et actions concrètes retenues.

Avec ma reconnaissance renouvelée.

Bernard MOTTIER

La vie de l'association

L'association regroupe à ce jour de plus de 180 membres adhérents. Cette ampleur impose de réfléchir à la structuration de l'organe de gouvernance de LPMH ainsi qu'à son élargissement, ce pour le rendre opérationnel et efficace. Trois pôles apparaissent d'évidence au regard des objectifs généraux fixés. En outre le conseil d'administration doit pouvoir profiter des compétences détenues par des membres fondateurs volontaires ou par certaines personnes qualifiées qui se proposent de mettre leurs expertise ou connaissances à la disposition de l'Association.

Le conseil d'administration qui s'est tenu le 3 février 2020 a été l'occasion de valider une proposition d'organisation, de décliner plus avant les modes de fonctionnement des trois pôles définis et de se prononcer sur le principe d'augmentation du nombre d'administrateurs.

Ce dernier point, adopté à l'unanimité, permet d'associer à nos travaux, dès maintenant, trois nouvelles personnes qualifiées et ainsi, par leur participation active, d'accélérer la concrétisation de nos objectifs. Les assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de septembre auront à se prononcer en bonne et due forme pour confirmer ou compléter ces modifications.

Structuration opérationnelle du Conseil d'administration

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT DU MECENAT

Bernard MOTTIER, Président

Jacques GAYAN, Secrétaire Général

Martine SCHIRCK, Secrétaire-adjointe

Véronique ENQUEBECQ, Trésorière

Éric ENQUEBECQ, chargé des questions juridiques

Jean-Pierre BRIX, Chargé du mécénat

Hugues DUPUY, chargé des relations avec les réseaux associatifs

PÔLE ARCHITECTURE ET TRAVAUX

Jean-Michel PERIGNON, Chargé des questions scientifiques et architecturales

en liaison avec :

Patrice BERTON, Responsable des chantiers

une Chargée de la sécurité des chantiers Margot Zeller

un Chargé de l'intendance des chantiers Alban DAVY

PÔLE COMMUNICATION- EVENEMENTIEL ET RECHERCHES HISTORIQUES

Edmond THIN, Chargé de la communication

en liaison avec :

une Chargée de l'événementiel : Annick PERROT

Frédéric ALMAVIVA, Chargé du site internet (dont il est le créateur)

Sylvie LEBORGNE, Chargée de l'organisation matérielle des manifestations

Travaux et contacts de LPMH

4 novembre 2019 - Assemblée générale constitutive réunissant les membres fondateurs pour approuver les statuts et désigner d'un bureau provisoire en vue de la déclaration de l'association LPMH, effective le 8 novembre 2019, selon le récépissé reçu de la sous-préfecture de Cherbourg

18 Décembre 2019 - Réunion des membres fondateurs pour préparer l'AG du 4 janvier 2020.

28 décembre 2019 - Visite-diagnostic des fortifications extérieures de la Hougue pour déterminer les divers travaux qui pourraient être confiés à LPMH, en vue de les proposer à la Marine, à la DRAC et à l'architecte en chef des monuments historiques. (Participants : Bernard MOTTIER, Jean-Michel PERIGNON, Patrice BERTON, Jean-Pierre BRIX, Jacques GAYAN, Edmond THIN et Margot ZELLER).

30 décembre 2019 - Entretien de Bernard MOTTIER, accompagné d'Edmond THIN, avec le délégué départemental de la fondation du patrimoine, Jean-Pierre HUSSON, sur les perspectives de collaboration possibles.

4 janvier 2020 - Assemblée générale inaugurale.

24 janvier 2020 - Réunion de travail avec la DRAC, l'Architecte en chef des monuments historiques et la Marine pour préciser nos objectifs et conditions d'intervention sur le fort de la Hougue (Participants : Bernard MOTTIER, Jean-Michel PERIGNON, Edmond THIN et Jacques GAYAN). Suite à des échanges montrant l'accord de principe des autorités de tutelle sur les interventions précises de l'association, LPMH adressera un dossier sur les opérations envisagées en vue de l'établissement d'une convention tripartite entre la DRAC, la Marine et l'association.

3 février 2020 - Rencontre du Président avec le Préfet maritime.

-Reconnaissance sur site des ouvrages WW 2 (Bernard MOTTIER et Edmond THIN)

-Réunion du conseil d'administration de LPMH (Bernard MOTTIER, Jean-Michel PERIGNON, Patrice BERTON, Jean-Pierre BRIX, Jacques GAYAN, Sylvie LEBORGNE, Martine SCHIRCK, Edmond THIN).

L'assemblée générale du 4 janvier 2020

La Presse de la Manche notamment a rendu compte fidèlement de l'AG (article reproduit page 4 ci-après), et présenté les ambitions que l'Association souhaite concrétiser à présent, avec le concours de tous, membres bénévoles, administrations concernées, élus, réseaux associatif et futurs donateurs et mécènes.



Une association pour entretenir et restaurer le site de La Hougue

LA FOULE présente samedi après-midi à la salle Max-Pol-Fouchet est le reflet de l'attachement des Saint-Vaastais pour le site de La Hougue, objet de la création de l'association Les Pierres en Mer de La Hougue, à laquelle 151 personnes ont adhéré ce jour-là.

« Votre présence nombreuse nous honore et nous oblige à réussir », a déclaré Bernard Mottier, président de la nouvelle entité.

Souhaitant participer à la mise en valeur, la protection, la conservation et la restauration des monuments historiques que constitue le fort de La Hougue, l'association avait reçu, avant même sa création, l'aval et le soutien de la marine nationale, propriétaire des lieux, et de la direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Des chantiers d'entretien et de restauration

Cette idée d'agir pour La Hougue, Bernard Mottier, général de corps d'armée en retraite à Saint-Vaast depuis fin 2011, y pensait depuis longtemps.

« Ma motivation est la même que pour mes amis membres cofondateurs, que tous les Saint-Vaastais et les habitants du Val-de-Saire. Nous nous sommes sentimentalement approprié La Hougue. Nous agissons pour ce joyau de notre patrimoine local en complémentarité de la marine nationale, qui a déjà réalisé la restauration de la porte aux Dames, mais qui ne peut pas



MARINE NATIONALE

→ Le site de La Hougue est non seulement un haut-lieu du patrimoine historique et militaire, mais aussi un attrait touristique pour Saint-Vaast-la-Hougue depuis son classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008.

tout. Puisque nous y sommes tant attachés, nous avons décidé de faire quelque chose ensemble. »

Placée sous le contrôle de la Drac, l'association pourra mettre en œuvre deux types de chantiers : « D'un côté, il y aura des travaux structurels d'ampleur, de restauration, pour lesquels le mécénat et les dons devront être développés. Cet objectif doit être atteint si nous ne voulons pas seulement mettre des rustines.

D'autre part, l'association pourra conduire par elle-même ou encadrer des chantiers d'entretien de dimension plus

limitée. »

« Démontrer la fiabilité et le sérieux de notre association »

À travers un programme de travaux sur plusieurs années qui devra être agréé par la Drac, l'association entend organiser, dès l'été 2020, un premier chantier d'entretien.

« Nous devons démontrer la fiabilité et le sérieux de notre association, qui sera l'une des

clés du succès. »

Pour ce faire, les membres fondateurs se sont déjà fixé plusieurs objectifs pour le 1^{er} semestre 2020. Tout d'abord, faire connaître l'association et entreprendre des démarches auprès des institutions, de même qu'auprès des réseaux qui gèrent le patrimoine.

« Il faudra faire jouer la notoriété acquise par le label Patrimoine mondial de l'Unesco des tours Vauban, mais aussi celle plus récente du Village préféré des Français, et voir avec Stéphane Bern s'il est possible d'avoir une aide. »

Devant la diversité des chan-

tiers et l'immensité de la tâche, l'association réfléchit à un programme d'actions. « Il y aura des travaux d'urgence, mais aussi d'autres pour stopper et gommer des dégradations légères, de façon à éviter qu'on rentre dans le domaine de la restauration. Plus le côté esthétique, l'écrin qui entoure ce joyau n'étant pas à la hauteur. »

Une première piste de chantier serait située du côté est du site. « Les remparts et les remblais sont envahis par une végétation ancienne et dense, et les douves sont remplies d'alluvions et de coquillages. Pour les douves, il faudra mesurer le

cubage de ce qu'il va falloir enlever, sur des chantiers tests de quelques mètres. Ce qui nécessitera en amont de faire des études historiques, mais aussi de les assécher pour intervenir, sachant que la vanne du côté du Cul-de-Loup est inopérante. Concernant les remblais, que découvrira-t-on dessous, et dans quel état ? », s'interroge Bernard Mottier.

Un projet de parcours pédagogique

Au-delà de cette première piste, des problématiques ont également été repérées sur les remparts du site. « La végétation y reprend ses droits, il va falloir neutraliser les racines. Des écoulements et des suintements, même en été, y sont constatés. »

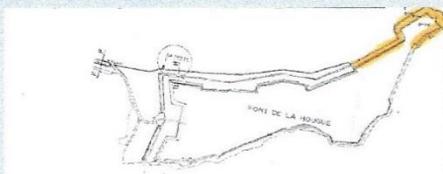
Ainsi que sur la digue, « fortement dégradée sur sa surface supérieure et pour laquelle des personnes avec des compétences en maçonnerie seraient les bienvenues », a conclu le président.

Les membres de l'association ont également un projet de parcours pédagogique de l'architecture militaire du site, du XVII^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, à l'image de celui mis en place sur l'île Tati-hou, qui pourrait être installé dans l'enceinte du fort, mais nécessitant de mettre à jour les casemates.

Karine LEGRAND

► Si vous souhaitez contacter l'association, envoyez un mail sur association.lpmh.2019@gmail.com.

Le sentier-promenade interdit aux promeneurs



Zone interdite aux promeneurs

Arrêté municipal n° 2019/0319 du 16/12/2

Depuis le 16 décembre 2019, et sur demande de la marine nationale, un arrêté municipal interdit aux promeneurs, jusqu'à nouvel ordre, le sentier-promenade autour du fort de La Hougue. « À la pointe sud du site, au niveau des marches de l'escalier et quelques mètres plus loin, deux endroits vulnérables ont été repérés, avec des fissures et des pierres qui pourraient se désolidariser en cas de tempêtes ou de marées », explique Jean Lepetit, maire de Saint-Vaast-la-Hougue. La commune bénéficie de deux autorisations d'occupation temporaire pour l'enceinte du fort et pour le sentier-promenade. « De ce fait, nous en assurons l'entretien courant, les plus gros travaux étant pris en charge par la marine nationale, qui vient de mandater une entreprise pour les effectuer. »

À la recherche d'administrateurs



→ Les membres de l'association autour de leur président, Bernard Mottier (au pupitre).

« Suite à l'enthousiasme né de la création de l'association et au désir d'un grand nombre de personnes de prendre des responsabilités en son sein, nous allons prochainement augmenter le nombre des administrateurs au sein d'un conseil d'administration élargi (sans doute de 12 à 16 membres). Nous avons en effet également besoin, pour les chantiers futurs, de responsables

pour la sécurité, logistique... », explique Edmond Thin.

Le CA comprend : Bernard Mottier, président ; Jean-Michel Pérignon, chargé des études scientifiques et architecturales ; Edmond Thin, chargé de la communication et des études historiques ; Eric Enquebecq, chargé des questions juridiques ; Patrice Berton, chargé de l'organisation et de l'encadrement des chan-

tiers ; Jean-Pierre Brix, chargé du développement du mécénat ; Hugues Dupuy, chargé des relations avec les réseaux associatifs de sauvegarde du patrimoine ; Véronique Enquebecq, trésorière ; Jacques Gayan, secrétaire ; Martine Schirck, secrétaire adjointe ; Frédéric Almaviva, responsable du futur site internet ; et Sylvie Leborgne, chargée des manifestations.

ILS ONT DIT

Jean Lepetit, maire

« Le site de La Hougue, objet paysager de plusieurs communes, n'est pas seulement le projet de Saint-Vaast, mais également celui de la côte est. »

David Margueritte, vice-président de la Région

« Dans un contexte où l'on dit que l'engagement se délite, votre association est un beau contre-exemple. Je suis impressionné par la mobilisation massive que vous avez suscitée. »

Jean-Michel Houllégatte, sénateur

« On ne peut qu'être confiant dans l'avenir de votre association, au sein de laquelle on sent de la passion et de l'enthousiasme. »

Sonia Krimi, députée

« On a besoin de gens comme vous, qui travaillent dans une logique de co-construction, englobant toutes les instances. »